

NEWSLETTER

Dominique Orliac,
Députée du Lot



Novembre –
Décembre 2016 -
Janvier 2017



SOMMAIRE

EDITO: Vœux de Dominique Orliac.....p.2

SANTÉ.....p.3

*Proposition de loi sur l'IVG
Colloque sur les maladies rares*

AGRICULTURE.....p.4

*Classement des zones défavorisées
Retraite agricole
Exclusion du montant des aides ICHN dans
l'assiette d'imposition*

VITICULTURE.....p.6

*Projet de loi de finances rectificatif pour 2016
et amendements en faveur de la viticulture*

TOURISME.....p.6

Venue de Virginie Rozière dans le Lot

DEVELOPPEMENT ET ECONOMIE RURALE..p.7

*Question au Gouvernement sur l'accès au
réseau mobile*

QUELQUES NOUVELLES DE L'ASSEMBLEE
NATIONALE

TRAVAIL LEGISLATIF.....p.8

*Loi de financement de la sécurité sociale pour
2017*

Loi de finances pour 2017

JOURNEE D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE DES
RADICAUX DE GAUCHE.....p.10

*Adoption de la proposition de loi des radicaux
de gauche sur les abattoirs
Allongement des délais de prescription pénale à
l'initiative des radicaux de gauche*

INTERVENTIONS.....p.11

Questions au gouvernement

Questions écrites

Interventions en commission

Interventions en discussion générale

QUELQUES NOUVELLES DE LA

CIRCONSCRIPTION.....p.12

VŒUX POUR 2017



Chères lotoises et chers lotois,

Lors de cette année nous avons tous été bouleversés par les actes de terrorisme dont la France et de nombreux autres pays ont été victimes. C'est dans ce contexte particulier que nous entamons cette année 2017 qui sera également marquée par des échéances électorales primordiales pour les citoyens, dont notamment l'élection présidentielle et les élections législatives.

Je souhaite que ces campagnes ne soient pas le théâtre d'une querelle d'égos mais bel et bien un débat politique dont la préoccupation première est le sens de l'intérêt général et pendant lequel seront abordés les réelles problématiques des françaises et des français.

C'est à cette unique condition que les citoyens reprendront confiance en la politique : en leur montrant que certains ont pour réelle vocation de les représenter et de défendre leurs intérêts.

C'est dans ce but que je me suis engagée en politique : exercer un mandat n'est pas un métier et la politique ne doit pas être perçue comme une carrière professionnelle. C'est la raison pour laquelle je me suis notamment opposée au cumul des mandats.

A l'instar de mes mandats précédents, je continue et je continuerai à représenter et à défendre au mieux les lotois avec la volonté de faire face aux défis à venir: garantir qualité d'éducation, égal accès aux soins pour tous en maintenant notre système de sécurité sociale et en développant l'offre de soins sur notre territoire, renforcer le lien social, sauvegarder notre agriculture, développer l'accès au réseau mobile et internet représentant un atout économique pour notre territoire, préserver les services publics de proximité, assurer une desserte ferroviaire de qualité pour notre territoire, renforcer la place du tourisme et accompagner les acteurs du tourisme... Notre département rural présente de nombreux atouts qu'il faut exploiter, enrichir, accroître et faire connaître afin de sauvegarder notre ruralité qui constitue une chance et faire du Lot un territoire attractif.

A vous tous, je présente mes meilleurs vœux pour cette année 2017. Que celle-ci soit marquée par un débat démocratique sincère, respectueux et honnête.

PROPOSITION DE LOI SUR L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

La commission des affaires sociales a examiné le 23 novembre dernier la proposition de loi relative à l'extension du délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse déposée par le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale.

Avec ce texte, le délit d'entrave sera étendu aux personnes qui diffusent ou transmettent, y compris de manière numérique, des allégations, indications ou présentations faussées et de nature à induire intentionnellement en erreur sur la nature, les caractéristiques ou les conséquences médicales d'une interruption volontaire de grossesse. A cette occasion, j'ai affirmé le soutien des radicaux de gauche et j'ai voté pour son adoption.

Je suis bien évidemment attachée à la liberté d'expression et d'opinion. C'est la raison pour laquelle j'estime que chacun a droit à ses opinions mais qu'en matière d'information destinée à un plus large public, seuls les sites gouvernementaux, et de surcroît non lucratifs, doivent être mis en valeur concernant les questions portant sur l'IVG. Les personnes doivent pouvoir être réorientées sur internet en premier lieu vers les sites ad hoc gouvernementaux afin de bénéficier à ce titre d'une explication neutre, objective et impartiale. Les professionnels de santé pourront dès lors prendre le relais post-numérique et répondre au mieux aux interrogations. Cette proposition de loi s'inscrit dans la volonté de cette majorité depuis 2012 de faciliter les démarches, de rendre gratuit et anonyme les consultations et actes relatifs à l'IVG ou encore de mener des politiques publiques adaptées à la problématique de l'IVG.

COLLOQUE SUR LES MALADIES RARES

A l'occasion de la sortie des actes du colloque portant sur les maladies rares qui a été organisée par Coopération Santé à l'Assemblée Nationale le 4 octobre dernier et que j'ai présidé, je tiens de nouveau à remercier l'ensemble des intervenants et participants qui ont fait de cette réunion une réussite.



*Conclusion du colloque avec Madame Geneviève Fioraso,
ancienne Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*

CLASSEMENT DES ZONES DEFAVORISEES

Après avoir rencontré la FDSEA ainsi que la FNSEA au mois d'octobre et après avoir interpellé à de multiples reprises Monsieur le Ministre de l'Agriculture sur ce sujet (cf. la newsletter des mois de septembre et d'octobre), je me suis rendue dans une exploitation agricole située à Dégagnac afin d'échanger avec les agriculteurs sur la réforme du classement des zones défavorisées et ses conséquences concrètes pour ces professionnels.

Lors de la venue de Monsieur le Ministre dans le Lot le 24 novembre dernier, j'ai pu le solliciter sur cette réforme et le sensibiliser à nouveau sur ses impacts néfastes pour le monde agricole.



Echanges avec Monsieur le Ministre de l'Agriculture sur les problématiques agricoles lors de sa venue dans le Lot le 24/11/2016

A la suite de son déplacement dans le département, Monsieur le Ministre a acté les avancées qui ont pu être obtenues sur ce sujet. En effet, grâce à l'application d'un nouveau critère, de nombreuses communes jusque-là exclues du classement ont pu être intégrées, tel est le cas des communes situées dans la Bouriane.

Cependant, 19 communes, situées dans les petites régions agricoles de la Vallée de la Dordogne et du Quercy Blanc, étant encore actuellement exclues, j'ai interpellé le Ministre de l'Agriculture sur ce sujet lors de la séance de questions au Gouvernement du 17 janvier afin de lui demander s'il s'engageait à poursuivre le travail et si de nouveaux critères allaient être appliqués.

Ce dernier m'a répondu que ses services continuaient à travailler pour faire avancer ces cartes pour trouver les meilleures solutions partout dans tous les départements, avant de terminer en précisant que la carte ne sera pas identique à la précédente.

Je serai particulièrement attentive aux travaux à venir sur cette réforme dans le Lot et je reste à l'entière disposition des organisations professionnelles agricoles et des agriculteurs.

RETRAITE AGRICOLE

Lors de la séance de questions au Gouvernement du 30 novembre, le Ministre de l'Agriculture a annoncé que le financement de la réforme de revalorisation des retraites agricoles à hauteur de 75% du SMIC aura lieu sans augmentation des cotisations du Régime de Complémentaire Obligatoire (RCO).

En effet, à la suite de recettes inférieures à celle prévues initialement, le dossier du financement des retraites agricoles avait été ouvert et la crainte d'une augmentation des cotisations du RCO avait été exprimée par les organisations professionnelles agricoles. Le Ministère a donc annoncé qu'aucune augmentation de la cotisation de la RCO ne sera prise en 2016, contrairement à ce qui avait envisagé initialement, et un redressement financier du régime étalé sur 2 ans par un effort partagé entre la solidarité nationale et la contribution des agriculteurs via les cotisations a été proposé dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017.

Lors de la réunion portant sur ce sujet le 23 novembre dernier entre la cheffe de cabinet de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et les parlementaires actifs sur le dossier, j'avais émis des réserves sur cette option et avais rejoint la majorité des parlementaires souhaitant que d'autres pistes soient explorées. Je suis donc satisfaite de cette annonce qui évite d'ajouter des difficultés supplémentaires aux agriculteurs qui traversent déjà une crise.

Pour rappel, le montant des retraites agricoles à hauteur de 75% avait été mis en place par Lionel Jospin, alors Premier Ministre. Depuis 10 ans, aucune revalorisation n'a eu lieu par la majorité de droite, raison pour laquelle François Hollande en a un fait un engagement lors de sa campagne de 2012.

LES INDEMNITES COMPENSATOIRES D'HANDICAP NATUREL EXCLUES DU BENEFICE IMPOSABLE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES GRACE A UN AMENDEMENT DES RADICAUX DE GAUCHE

Lors de l'examen du projet de loi de finances rectificatif pour 2016, l'Assemblée Nationale a adopté un amendement déposé par le groupe des radicaux de gauche et visant à exclure le montant des indemnités compensatoire de handicap naturel (ICHN) du bénéfice imposable au micro-BA. Dès lors, avec cet amendement, le montant des ICHN est exclu du bénéfice imposable des exploitations soumises au micro-BA. Autrement dit, le montant de ces aides n'est plus soumis à l'impôt pour ces agriculteurs.

La loi de finances rectificative pour 2015 avait supprimé le régime fiscal du forfait réservé aux petites exploitations pour lui substituer un régime de micro-entreprise agricole dit régime du « micro-BA ». Toutefois, ce nouveau régime fiscal a suscité de sérieuses inquiétudes auprès des agriculteurs situées dans les zones agricoles défavorisées dans lesquelles les exploitants perçoivent les ICHN.

Alors que ces aides ont pour objectif de contribuer au maintien d'une activité agricole viable dans les zones soumises à de fortes contraintes en atténuant considérablement les surcoûts de la production inhérents à ces territoires par rapport aux zones de plaines, elles étaient assimilées à des recettes d'exploitation et entraient donc dans le calcul de l'impôt des exploitations agricoles.

VITICULTURE

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIF POUR 2016 ET AMENDEMENTS EN FAVEUR DE LA VITICULTURE

Lors de l'examen du projet de loi de finances rectificatif pour 2016 à l'Assemblée Nationale, j'avais interpellé les députés lors de la discussion générale sur l'importance de l'adoption d'amendements concernant la fiscalité applicable aux viticulteurs. Mon intervention est disponible sur mon site internet (www.dominiqueorliac.com).

En effet, à la suite de nombreuses crises liées notamment aux conditions climatiques et du fait du régime fiscal qu'il leur est aujourd'hui applicable, les viticulteurs se retrouvent face à des problèmes majeurs en matière de trésorerie. Après avoir travaillé sur ce sujet avec les organisations professionnelles départementales, j'ai donc souhaité sensibiliser les députés sur cette problématique.

Lors de la nouvelle lecture de ce texte à l'Assemblée Nationale, le Gouvernement a émis des avis défavorables sur les avancées obtenues dans la fiscalité applicable aux viticulteurs et l'Assemblée Nationale est revenue sur ces dispositions. J'ai donc décidé de solliciter Monsieur le Ministre de l'Agriculture et Monsieur le Secrétaire d'Etat en charge du budget et des comptes publics afin de les interroger sur les raisons de l'opposition du Gouvernement et connaître les solutions envisagées pour répondre à ces difficultés. Je réitère ma vigilance sur ce sujet ainsi que mon soutien à l'ensemble des viticulteurs.

TOURISME

VENUE DE VIRGINIE ROZIERE DANS LE LOT

Le 2 décembre dernier Madame Virginie Rozière, députée européenne et Présidente du Comité Régional du Tourisme Occitanie, s'est rendue dans le département à la suite de mon invitation.



*Venue de Virginie Rozière dans le Lot
Cahors Malbec, le 2 décembre 2016*

Cet après-midi avait pour objectif de permettre à l'ensemble des élus locaux et des professionnels du tourisme d'échanger sur les enjeux et les défis de cette activité majeure de l'économie lotoise ainsi que de leur permettre de faire part de remarques concernant l'élaboration du schéma régional de développement touristique en cours de préparation.

Ainsi, les échanges ont permis de souligner les différents atouts du département et la nécessité de renforcer et de multiplier les collaborations afin de rendre le territoire d'avantage attractif.

QUESTION AU GOUVERNEMENT SUR L'ACCES AU RESEAU MOBILE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Lors de la séance de questions au Gouvernement du 29 novembre dernier, j'ai interrogé Madame la Ministre en charge du numérique et de l'innovation, sur l'accès au réseau mobile dans les territoires ruraux.

Depuis 2012, le Gouvernement a mis en place une politique visant à couvrir l'ensemble du territoire en réseau mobile et internet via notamment le Plan France Très Haut Débit et le Plan de résorption des zones blanches. Je ne peux que saluer cette initiative nécessaire au désenclavement et à l'avenir des territoires ruraux.

Cependant, bien que le Gouvernement ait pris conscience de la problématique majeure des zones blanches en téléphonie mobile, celle afférente aux zones dites « grises » couverte par un seul opérateur mais de manière très insuffisante ne semble ne pas être prise en compte. Dès lors j'ai interrogé Madame la Secrétaire d'Etat sur les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de permettre à ces zones grises d'avoir un accès rapide à un réseau mobile de qualité.

Par ailleurs, en collaboration avec le Président du département, Monsieur Serge Rigal, je l'ai également interpellé sur la règle définie par l'Etat dans le cas d'un marché national imposant à la collectivité d'être propriétaire des ouvrages qui seront mis à disposition de l'opérateur. Cette règle engendre des dépenses importantes alors que les sites appropriés sont parfois des pylones existants et appartenant à TDF. La réutilisation de ces ouvrages éviterait des travaux coûteux d'accessibilité, de terrassement et d'adduction en énergie. Or, TDF devrait céder ses infrastructures, ce qui est à l'opposé de sa stratégie. Dans le département, 5 communes sur 11 concernées par l'actuel programme de desserte des zones blanches ont, comme sites les plus appropriés, des pylones existants et appartenant à TDF.

J'ai donc demandé si une évolution du cadre national autorisant la location ou la mise à disposition à titre gratuit de sites TDF existants comme cela avait été possible dans le cadre du plan de résorption des zones blanches de 2004, était envisageable.

Dans sa réponse, Madame la Secrétaire d'Etat a annoncé le lancement d'un outil innovant le 12 décembre 2016 : la plateforme France Mobile, par laquelle le Gouvernement marquera sa confiance aux élus locaux pour mettre les opérateurs face à leurs responsabilités et décider ensemble de la manière de résoudre ces problèmes.

En ce qui concerne la réutilisation des pylones existants, la réponse, bien que positive, est restait vague quant aux conditions de cette utilisation. C'est pourquoi j'ai adressé un courrier dès le lendemain de cette question à Madame la Secrétaire d'Etat afin d'obtenir des précisions sur ce point.

QUELQUES NOUVELLES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

TRAVAIL LEGISLATIF

LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE POUR 2017

La lecture définitive du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 a eu lieu le lundi 5 décembre à l'Assemblée Nationale et a abouti sur son adoption. Lors de la dernière Newsletter j'avais déjà développé certains points afférents à ce texte mais je tiens à revenir sur certains d'entre eux.



A la tribune dans l'Hémicycle lors de la lecture définitive sur le PLFSS 2017

Sur les retraites :

L'amendement des radicaux de gauche visant à étendre la réduction et l'exonération de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) en augmentant les seuils qui avait été adopté lors de la première lecture (cf. Newsletter des mois de septembre et d'octobre 2016) a été maintenu et figure dès lors dans la loi. Pour rappel, grâce à cet amendement, 290 000 ménages retraités vont bénéficier du taux nul de la CSG (ce qui représente un gain annuel de 552 euros) et 260 000 ménages vont bénéficier du taux réduit de la CSG (ce qui représente un gain annuel de 461 euros).

Sur la vaccination par les pharmaciens :

A la suite d'un amendement que j'ai déposé dans le cadre de la première lecture et qui avait été adopté, les pharmaciens pouvaient, pour une expérimentation de trois ans, administrer le vaccin de la grippe saisonnière. Lors de la première lecture au Sénat, les sénateurs avaient ajouté une restriction à cette disposition en précisant que cela ne valait que pour les personnes ayant un bon de la caisse d'assurance maladie. Cependant, lors de la nouvelle lecture, l'amendement que j'ai déposé pour supprimer cette restriction a été adopté et le texte prévoit donc cette expérimentation sans restriction.

Sur les dispositions relatives à la radiologie :

A l'instar des dispositions relatives aux chirurgiens-dentistes, j'ai fait part, lors de mes différentes interventions sur ce projet de loi, de mon regret et de mon incompréhension quant au fait que le Gouvernement intervenait dans ce qui relève de l'ordre conventionnel.

Sur l'économie collaborative :

L'article 10 du projet de loi prévoyait que les particuliers louant des locaux d'habitation meublés ou exerçant une activité de location de biens meubles devraient s'acquitter de cotisations sociales en qualité de travailleurs indépendants.

Avec l'émergence du numérique, l'économie collaborative s'est développée. Il est vrai que ces activités doivent être encadrées mais cette disposition n'était pas aboutie et comportait des lacunes. De ce fait, j'ai soutenu l'amendement de suppression de cet article qui a d'ailleurs été adopté par l'Assemblée Nationale.

Cependant, les sénateurs ont décidé de rétablir cet article avec, en outre, un abaissement du seuil des recettes à partir duquel cette affiliation était obligatoire.

Lors de lecture définitive, je me suis à nouveau opposée à cet article mais l'amendement proposé par le Gouvernement a été adopté. Bien qu'il présente quelques avancées il me semble inadapté. Ainsi le seuil a été relevé par rapport à celui arrêté par le Sénat (23 000 euros au lieu de 15 691 euros) et dans les zones rurales, les loueurs de meublés classés tourisme ont un abattement majoré de 87% au-delà du seuil.

LOI DE FINANCES POUR 2017

A l'instar de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017, je reviens sur plusieurs points relatifs au projet de loi de finances pour 2017 :

Suppression de la taxe pour les frais de chambre :

Le texte initial prévoyait la suppression de la taxe pour les frais de chambre bénéficiant aux chambres de commerce et de l'industrie et leur permettant notamment de mettre en place et de proposer des formations. Lors de la nouvelle lecture du projet de loi, j'ai redéposé un amendement visant à maintenir cette taxe au bénéfice des CCI et de l'offre de formation, amendement que j'avais déjà déposé en première lecture et qui avait été rejeté. Lors de cette nouvelle lecture, les députés ont voté pour cet amendement et la taxe pour les frais de chambre est dès lors maintenue.

Suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

Le projet de loi prévoyait initialement que par principe ces exonérations sont supprimées lorsque les logements locatifs sociaux représentent 25% des résidences principales, sauf délibération contraire de la collectivité. Ayant conscience des difficultés rencontrées par les bailleurs sociaux et par certaines associations agissant dans ce domaine, j'ai déposé un amendement visant à supprimer ces dispositions. L'amendement n'a pas été adopté mais l'article a cependant été modifié en prévoyant dès lors que le principe reste l'exonération de ces taxes avec la possibilité pour les communes et EPCI de s'y opposer, le pourcentage des logements locatifs sociaux représentant des résidences principales a été relevé à 50% au lieu de 25% et les types de logements concernés ont été réduits.

Taxe farine :

Je regrette que les députés n'aient pas voté l'amendement que j'ai déposé et visant à supprimer la taxe farine, à l'instar de l'année dernière lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2016.

Sur le crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS) :

Lors de l'adoption du CICE, les organismes privés sans but lucratif, associations, fondations et unions mutualistes ont été les grands oubliés. Dès lors, la loi de finance prévoit désormais le CITS au profit de ces organismes. Cependant, les établissements agissant dans les champs de la petite enfance, du handicap, du médico-social ou de la santé avaient été exclus de cette mesure. Grâce à un amendement des radicaux de gauche, ces structures ont été insérées dans ce dispositif et pourront dès lors bénéficier du CITS.

JOURNEE D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE DES RADICAUX DE GAUCHE

ADOPTION DE LA PROPOSITION DE LOI DES RADICAUX DE GAUCHE SUR LES ABATTOIRS

Le jeudi 12 janvier, à l'occasion de la journée d'initiative parlementaire des radicaux de gauche à l'Assemblée Nationale, les députés ont examiné et adopté la proposition de loi relative au respect de l'animal en abattoir.

A la suite de la diffusion, depuis maintenant deux ans, par l'association L214 Éthique et animaux, de vidéos montrant des comportements scandaleux de maltraitance animale, vidéos qui ont profondément choqué chacun de nous, notre groupe des radicaux de gauche à l'Assemblée Nationale a décidé de créer une commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux dans les abattoirs français. Cette commission, après avoir fait de nombreuses auditions et tables-rondes, a rendu un rapport faisant état de 65 propositions. Même si la plupart d'entre elles ne relèvent pas de loi mais plutôt de la pratique ou du pouvoir réglementaire, certaines supposent une modification législative. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de déposer cette proposition de loi.

Je suis satisfaite de voir que les députés ont rejoint cette cause transpartisane en faisant de ce texte une réelle avancée dans ce domaine. Ainsi, la proposition de loi prévoit notamment la création d'un comité national d'éthique des abattoirs afin de débattre de l'évolution de la législation et de la réglementation relatives à la protection animale en abattoir, la remise d'un rapport au Gouvernement sur l'interdiction de l'abattage à des fins alimentaires des animaux gestants à partir du dernier tiers du développement normal du fœtus ou encore le renforcement de la peine applicable en cas de mauvais traitement à savoir, 1 an d'emprisonnement et 20 000 euros d'amende au lieu de 6 mois d'emprisonnement et 7 500 euros amende.

Enfin, le texte a conservé sa mesure phare consistant à mettre en place, à compter du 1er janvier 2018 et à l'issue d'une expérimentation, des caméras dans tous les lieux d'acheminement, d'hébergement, d'immobilisation, d'étourdissement, d'abattage et de mise à morts des animaux.

ALLONGEMENT DES DELAIS DE PRESCRIPTION PENALE A L'INITIATIVE DES RADICAUX DE GAUCHE

Lors de la journée d'initiative parlementaire des radicaux de gauche à l'Assemblée Nationale, dont je suis membre, les députés ont adopté la proposition de loi portant réforme de la prescription en matière pénale.

Ce texte visant entre autre à étendre les délais de prescription, autrement dit à rallonger les délais pendant lesquels le Ministère public peut poursuivre l'auteur de l'infraction pénale. En ce qui concerne les crimes, la proposition de loi prévoit dès lors que le délai de prescription soit étendu à 20 ans au lieu de 10 ans et le délai est porté à 6 ans au lieu de 3 ans pour ce qui concerne les délits. Le délai relatif aux contraventions est quant à lui resté inchangé et est maintenu à 1 an.

Les règles de procédure pénale n'ont pas connu de modification depuis 1808. Or, il est primordial que notre droit accompagne les évolutions de notre société. Considère Dominique Orliac, députée du Lot et membre du parti des radicaux de gauche à l'Assemblée Nationale, avant de poursuivre : « A ce titre, la proposition de loi prend acte du contexte menaçant marqué par le terrorisme et prévoit que pour ces crimes, le délai soit étendu à 30 ans. Cette réforme, saluée par les praticiens du droit, apporte clarté et simplification en matière de droit pénal.

INTERVENTIONS



QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

- Le 29 novembre : Question posée à la Secrétaire d'Etat en charge du numérique sur l'accès au réseau mobile dans les territoires ruraux
- Le 17 janvier : Question posée au Ministre de l'Agriculture sur la réforme des zones défavorisées

QUESTIONS ECRITES

- Santé : Intégration des ambulanciers dans la catégorie active de la fonction publique hospitalière
- Santé: Retard dans l'expérimentation de la tarification du traitement du cancer par radiothérapie
- Fonction publique: projet d'extension de l'application du protocole « parcours professionnels carrières rémunérations » (PPCR) à certains corps d'ingénieurs de l'État.

INTERVENTIONS EN COMMISSION



- Projet de loi de finances pour 2017 – Présentation de mon rapport sur les crédits du programme 177 : Hébergement d'urgence
- Proposition de loi visant à garantir un accès égal aux soins sur l'ensemble du territoire
- Proposition de loi visant à étendre le délit d'entrave à l'IVG
- Audition de M. Derepas, candidat à la présidence de l'ANSES
- Projet de loi portant création au sein du service public de l'emploi de l'établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes

INTERVENTIONS EN DISCUSSION GENERALE

- Projet de loi de finances pour 2017 – Mission Santé
- Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 – Nouvelle lecture
- Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 – Lecture définitive
- Projet de loi de finances rectificatif pour 2016
- Débat sur la fibromyalgie



Vous pouvez retrouver l'ensemble de mes interventions sur mon site internet (www.dominiqueorliac.com) et mon compte twitter (D_orliac)
Vous pouvez également demander les textes à ma permanence parlementaire

QUELQUES NOUVELLES DE LA CIRCONSCRIPTION



*Repas annuel de la FNACA
Cahors le 27 novembre 2016*



Commémoration du 11 novembre à Cahors



*Rencontre avec les élèves du Lycée Agricole Le Montat en compagnie de
Monsieur le Ministre de l'Agriculture le 24 novembre 2016*



*Echanges avec les viticulteurs de la Vallée du Lot en compagnie de Madame Virginie Rozière lors
de sa venue le 2 décembre 2016*



Pour contacter Dominique ORLIAC :

Permanence parlementaire : 9 impasse Séguier – 46000 – CAHORS- Tél :05 65 35 01 08

Assemblée Nationale : Palais Bourbon – 75355 PARIS 07 SP – Tél : 01 40 63 69 75

Mail : orliacdominique@orange.fr

Site internet : www.dominiqueorliac.fr Compte Twitter : https://twitter.com/D_orliac